



Activités 2023



Assemblée Générale



Jeudi 30 mai 2024

RAPPORT MORAL

- **1990** : La Circulaire interministérielle N° 383 du 29 juin 1990 – qui instaure la mise en place des « Comités Locaux pour Le Logement Autonome des Jeunes » et définit leurs missions – deviendra notre point d’ancrage et référentiel de base
- **1991-1992** : Création de deux CLLAJ œuvrant sur une partie des arrondissements de Lyon. La dénomination et les objectifs étant pré-écrits, la rédaction des statuts des nouvelles associations est facilitée. Le premier objectif assigné à ces nouvelles structures : assurer un rôle d’Accueil, d’Information et d’Orientation (AIO) auprès des jeunes de 18 à 30 ans sur la problématique du logement
- **1996** : Création du CLLAJ Lyon par la fusion des deux existants pour se déployer sur l’ensemble de la ville. Dans la continuité, le CLLAJ Lyon s’attache à la mise en œuvre d’un accueil individuel inconditionnel au service du public jeune. Cela allait de soi pour tous les acteurs sociaux et collectivités publiques qui ont soutenu ce projet
- **2024** : Ce premier accueil de toutes et tous, sans restriction, est aujourd’hui encore en œuvre. Il reste le socle et le fil conducteur des actions du CLLAJ Lyon Métropole

Cependant, au fil de ces années, nous avons été soumis comme d’autres associations aux évolutions des modes publics de gestion du travail social. Le constat de leurs effets sur notre engagement associatif, pour notre part, n’est pas que positif : nombres exponentiels d’appels à projet et donc, temps exponentiels pour s’assurer des ressources financières nécessaires, filialisation des publics par profil rangés dans « x » dispositifs, reportings multiples, comptages comme mode d’évaluation, etc. ; en somme, une « bureaucratisation » des métiers de l’aide et de l’accompagnement.

Et les moyens de maintenir ce temps de recevoir, d’écoute dédié à notre public est sérieusement mis en question par ces règles de fonctionnement et de financement.

En effet, un premier accueil, cela signifie concrètement de larges plages horaires d’ouverture, des professionnel.le.s, une formation continue, une recherche d’informations constante pour pouvoir conseiller chacune et chacun sur l’ensemble des champs d’accès aux droits ; et bien sûr, la mobilisation de toute l’équipe salariée pour en assurer la continuité.

Nonobstant, les dernières mesures gouvernementales et celles en cours qui détricotent inexorablement toutes les protections sociales et aussi, déconstruisent le modèle d’accès au logement social pour les plus fragiles, nous contraignent à tirer la sonnette d’alarme ! Car nous sommes convaincus qu’une porte ouverte, un accueil bienveillant et respectueux, constitue un des fondements du pacte social républicain et métropolitain.

En conséquence, le CLLAJ a choisi d’agrandir ses locaux en louant une surface qui donne aujourd’hui de meilleures conditions de travail aux salariés et permet un accueil de meilleure qualité du public. Nous gardons une préoccupation forte pour l’inclusion des jeunes par le logement mais aussi le travail, l’accès à des services essentiels, etc. C’est pourquoi nous allons poursuivre des actions de partenariat et de communication pour toujours donner aux jeunes de la Métropole une réponse sociale adaptée à leurs besoins.

Géraldine MEYER
Présidente

Le Conseil d'Administration

Bruno COUTURIER, Brigitte CAILLIOD, Catie FAURE, Eliane GACHET KUBICKI, Louis LEVEQUE, Géraldine MEYER, Marie-Line POUTIGNAT, Marie-Thérèse VILLARD-BRIAND

L'équipe salariée

(au 1er mai 2024)

PÔLE GESTION



Aïcha DAHMANI
Directrice



Sara BENAYAD
Gestionnaire Administrative et Financière



Samira IBRAHIMI
Chargée de Mission



Linda BOUMERZIGA
Chargée d'Accueil et de Médiation Sociale



Razika BIZRICHE
Chargée de Projet

PÔLE JUSTICE



Jane ABAD
Chargée de Mission Juriste



Leïla FILIZETTI
Chargée de Projet



Sarah DAGNEAUX
Chargée de Projet



Anicette DOSSOU
Chargée de Projet



Eva CANOVA
Chargée de Projet



Basile GUYON
Chargé de Projet



Laetitia PETERMANN
Chargée de Projet



Mélanie FALCONE
Chargée de Projet

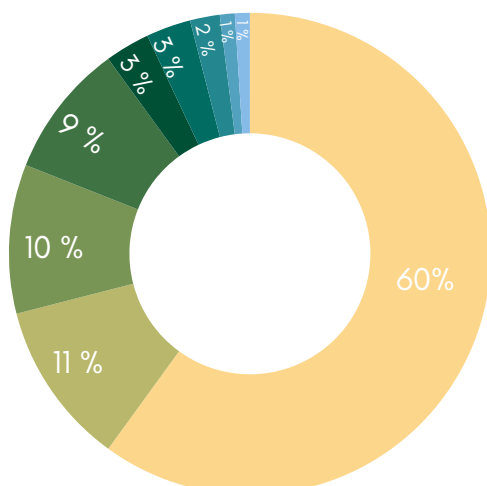
Le CLLAJ Lyon Métropole est membre des Conseils d'Administration



Les autres partenaires du CLLAJ Lyon Métropole

Action Logement, Banque alimentaire du Rhône, CAF du Rhône, les services de l'État (DIHAL, DRDJSCS, FIPD, DDETS, DREETS), Fondation de France, Fondation Bruneau, Fondation Saint-Irénée, Métropole de Lyon et ses services sociaux, Ville de Lyon, Ministère de la Justice, SPIP du Rhône, Missions Locales, Maison Métropolitaine de l'Insertion et de l'Emploi, ALPIL, Le MAS, Orée AJD, MACIF, UNIS-CITE, ALYNEA, ACOLEA, autres acteurs de l'hébergement et du logement, acteurs de terrain associatifs et institutionnels, bailleurs sociaux et réservataires, etc.

Les financeurs du CLLAJ Lyon Métropole



- Métropole de Lyon
- Ville de Lyon
- Autres (prestations de service, ventes, etc.)
- Etat (DRDJSCS, FIPD, Fonjep, ASP)
- Action Logement
- Ministère de la Justice / SPIP du Rhône
- Villes de l'Est Lyonnais
- CAF du Rhône
- Département

L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

Un principe fondamental inscrit dans les valeurs du CLLAJ Lyon Métropole

Le premier accueil social inconditionnel garantit que toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social, bénéficie d'une écoute attentionnée de la globalité de ses besoins et préoccupations afin de lui proposer le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée, dans le respect du principe de participation des personnes aux décisions qui les concernent.

Définition issue du Guide de structuration du premier accueil social inconditionnel de proximité.

Depuis sa création, le CLLAJ est un lieu d'accueil inconditionnel qui permet à toute personne, quels que soient sa situation, son âge et indépendamment de sa condition administrative, d'être reçue dans la dignité.

Ce principe d'accueil, inscrit dans les valeurs de l'association, constitue le fondement même sur lequel repose ses missions et actions au quotidien :

- Le **respect** de chaque personne qui s'adresse au CLLAJ
- L'**accueil** et l'**aide** à toute personne sans discrimination aucune
- Le droit de chaque jeune d'**être considéré** et que l'ensemble de ses besoins soit pris en compte
- La **solidarité** et l'**engagement** de l'équipe au service de la jeunesse

Le CLLAJ continue ainsi et depuis plus de 30 ans à proposer un AIO ouvert à toutes et à tous. Ce n'est effectivement que par cette dynamique d'inconditionnalité de l'accueil qu'il devient possible d'assurer au public un service de base essentiel : **celui de lui garantir un lieu dans lequel il peut être écouté avec attention dans ses demandes à dimension sociale.**

Plus encore, l'inconditionnalité se perçoit aussi comme l'une des modalités d'accueil indispensables pour observer les conditions globales d'une certaine tranche de la jeunesse. Cette dernière est perçue comme plus isolée, vulnérable et invisibilisée et témoigne d'année en année de difficultés sociales, économiques voire somatiques grandissantes et concomitantes.

La première observation repose alors et sans nul doute sur le constat suivant : les jeunes isolés restent de plus en plus impactés par le manque de moyens qui leur sont dédiés et par voie de fait, à leur accès à un logement digne, autonome et adapté à leur situation. Et pour cause, leurs ressources - même lorsqu'ils sont en activité professionnelle stable - ne leur permettent plus d'accéder au parc privé aux loyers devenus inabordable. Les effets de l'inflation, corrélés à une crise du logement, ont plus que jamais endommagé les conditions et la qualité de vie de ce public. Le parc social mais aussi aujourd'hui, l'hébergement institutionnel, constituent alors les uniques alternatives pour que ces jeunes disposent d'une solution domiciliaire. La seconde observation fait état d'une réalité alarmante : celle qu'une partie de notre public vit quotidiennement avec l'insécurité alimentaire. Plus inquiétant encore, cette réalité frappe ceux en « droits ouverts » et/ou avec des ressources d'activité. Ce qui représentait auparavant une crainte « de ne pouvoir manger » est devenu aujourd'hui une réalité.

Pour répondre et pallier la résurgence de ses difficultés humanitaires et transverses à celles liées au logement, le CLLAJ développe et participe à une diversité d'actions telles que : l'accès aux droits sociaux, l'instruction du Revenu de Solidarité Jeunes et depuis 4 ans, la distribution de denrées alimentaires et de petits déjeuners solidaires.

Les sécurités alimentaire et domiciliaire sont toutes deux des besoins fondamentaux qu'il est primordial de réaffirmer au regard de nos présents constats lors de notre accueil inconditionnel. Défendre leur accès constitue pour le CLLAJ **une évidence**. Cette garantie concourt aussi et plus que jamais à **la restauration de l'estime de ces jeunes**.

Face à des besoins qui ne cessent de croître, le CLLAJ reste mobilisé pour continuer de développer des services adaptés à cette jeunesse car pleinement constituante de notre avenir.



En pratique

Monsieur G. âgé de 24 ans est locataire depuis plusieurs années d'un appartement éducatif géré par une association spécialisée dans le handicap dont l'hébergement se termine à l'été 2024. Auparavant, il était pris en charge par les services de l'ASE.

En juin 2023, il se présente avec son éducatrice de l'association au CLLAJ et participe à l'accueil collectif d'information et d'orientation.

En octobre 2023, il se saisit d'une partie de l'offre de services du CLLAJ et fréquente quotidiennement l'espace accueil. Il bénéficie de l'aide alimentaire et notamment des petits déjeuners proposés chaque matin. Cela lui donne l'occasion d'échanger particulièrement avec les volontaires en service civique et notre alternant « éducateur spécialisé » qui sont dans une posture de pair-aidants.

Au fil des échanges, Monsieur G. entretient une relation privilégiée. Les intervenants du CLLAJ identifient la vulnérabilité du jeune homme et son besoin de temps pour engager des démarches logement.

En avril 2024, grâce à ce lien, il a pu exprimer ses besoins et ses difficultés au niveau du logement, ce qui a permis des rencontres individuelles avec une chargée d'accompagnement pour actualiser ses droits.

A suivre...

ANNÉE 2023

5940

Jeunes informés
physiquement,
par email ou par
téléphone

2041

Jeunes accueillis lors
des permanences et
sur rendez-vous

792

Jeunes
accompagnés

dont



1658

Nouveaux
jeunes

+ 82 %
par rapport à 2022



Sur la base des 1658 nouveaux jeunes accueillis

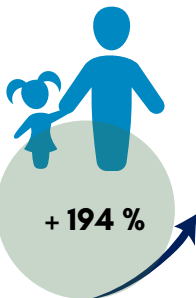
48 %
des personnes isolées
ont des ressources
en dessous
du seuil de pauvreté
(60 % du revenu médian
1 158 €) dont **13 % sont
sans ressource**



90 %

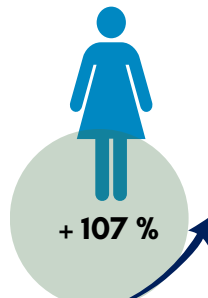
sont des personnes
isolées avec ou
sans enfants

+ 87 %
par rapport à 2022



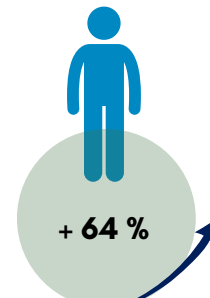
+ 194 %

de familles
monoparentales par
rapport à 2022



+ 107 %

de femmes seules par
rapport à 2022



+ 64 %

d'hommes seuls par
rapport à 2022

ORIENTATION

69 %

orientés sur prescription

Les 3 principaux

orienteurs :

20 %

Mission
Locale

19 %

Services et
associations
de logement

13 %

Maison
de la
Métropole

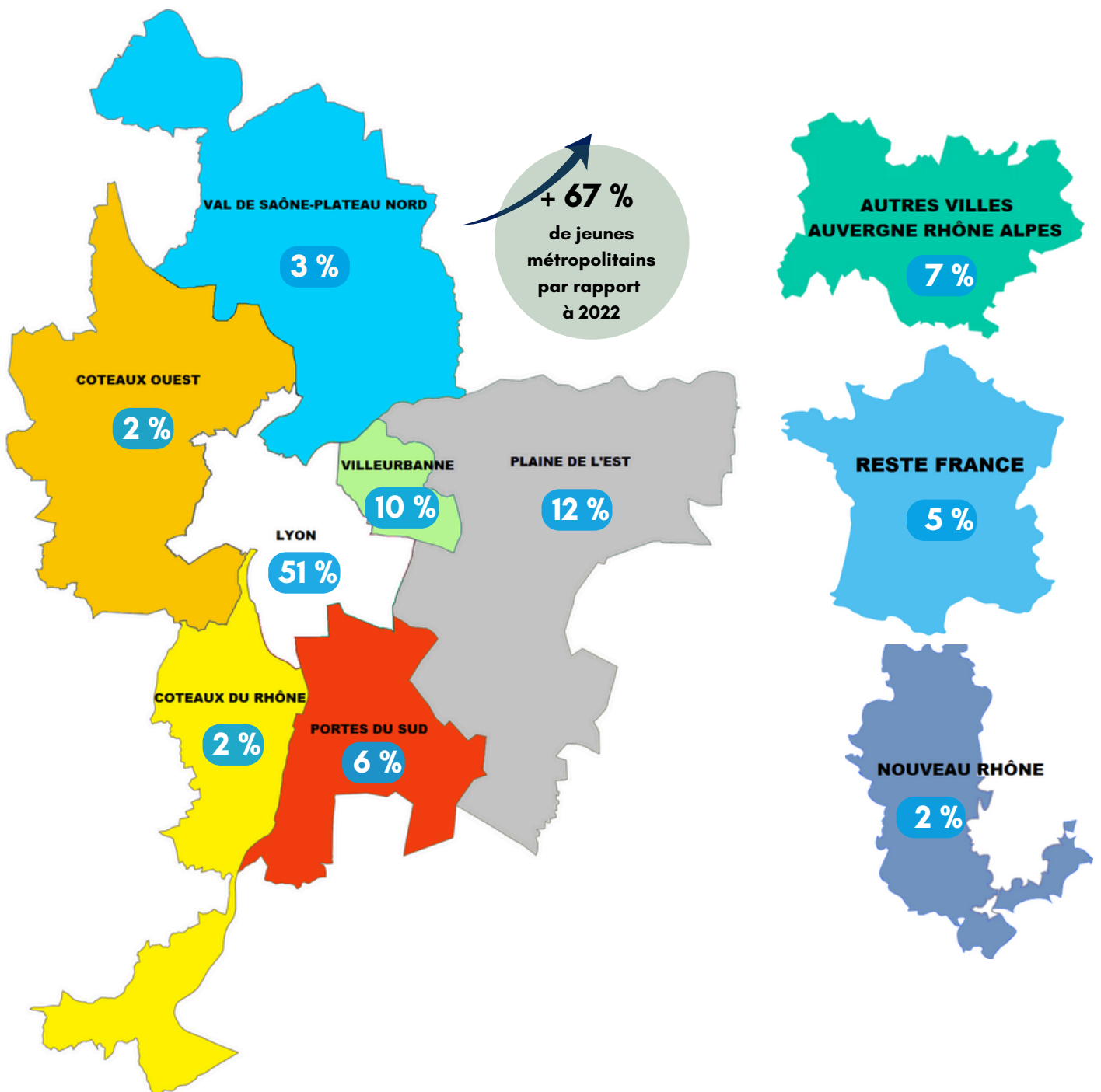
20 %

orientés par
bouche à oreille

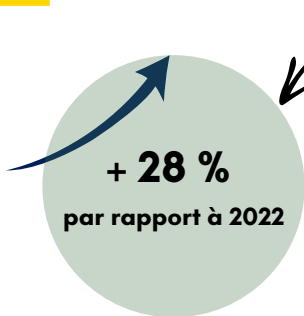
8 %

informés par les
Réseaux Sociaux

DOMICILIATION DU PUBLIC

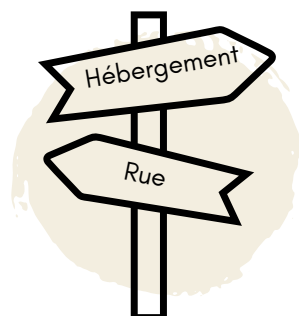


SITUATION LOGEMENT



61 %

de notre public est en situation d'instabilité domiciliaire



21 %
En situation de rue ou en squat



57 %

de ce public est dépanné par des tiers sans prise en charge domiciliaire institutionnelle

20 %

bénéficie d'une prise en charge institutionnelle très temporaire

15 %

sont en cohabitation parentale



38 %

recherchent un logement pour être indépendant et autonome

12 %

sont locataires mais...



24 %

habitent dans un logement dit "trop petit"

12 %

sont en FJT ou résidences sociales



57 %

recherchent un logement pérenne

SITUATION PROFESSIONNELLE

57 %

des jeunes sont en activité professionnelle dont

53 %

sont en contrat précaire



20 %

des personnes en activité professionnelle sont SDF

1/4

des personnes isolées en activité professionnelle ont des ressources en dessous du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian 1 158 €)

14 %

des jeunes sont inscrits dans un parcours d'insertion dont 35 % en Contrat d'Engagement Jeunes

LES JEUNES DE MOINS DE 25 ANS

69 %

des jeunes sur l'ensemble du public ont moins de 25 ans

+ 33 %

dans la tranche des 18-25 ans par rapport à 2022



Sur les **272 jeunes** sans domicile fixe, **200 ont moins de 25 ans** ce qui représente

74 %

des jeunes sans domicile fixe

LES ATELIERS THÉMATIQUES



ATELIER RECHERCHE LOGEMENT

139 PARTICIPANTS



+ 38 %

de participants par rapport à 2022



ATELIER DOSSIER LOGEMENT

104 PARTICIPANTS



LE RENDEZ-VOUS DU DALO

55 PARTICIPANTS



NE PASSEZ PAS À CÔTÉ DE VOS DROITS

253 PARTICIPANTS

+ 120 %

de participants par rapport à 2022

+ 46 %

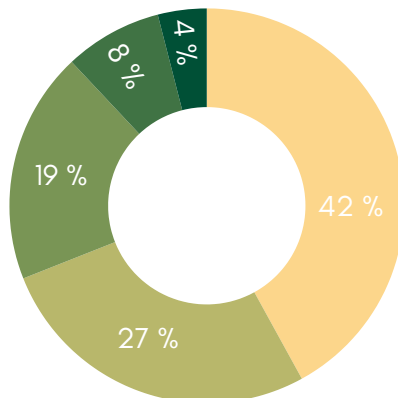
de participants par rapport à 2022

LES SOLUTIONS LOGEMENT

118

Jeunes ont accédé à une solution d'habitat en 2023

(Hors Salon du Logement)



Parc Public

FJT - Résidence Sociale

Sous-Location dont bail glissant

Parc Privé

CHRS - CHU

Durée moyenne d'accompagnement des ménages avant accès à une solution pérenne ou temporaire en 2023

17 mois supplémentaires par rapport à 2022

2 ans et 7 mois

pour une solution de logement pérenne

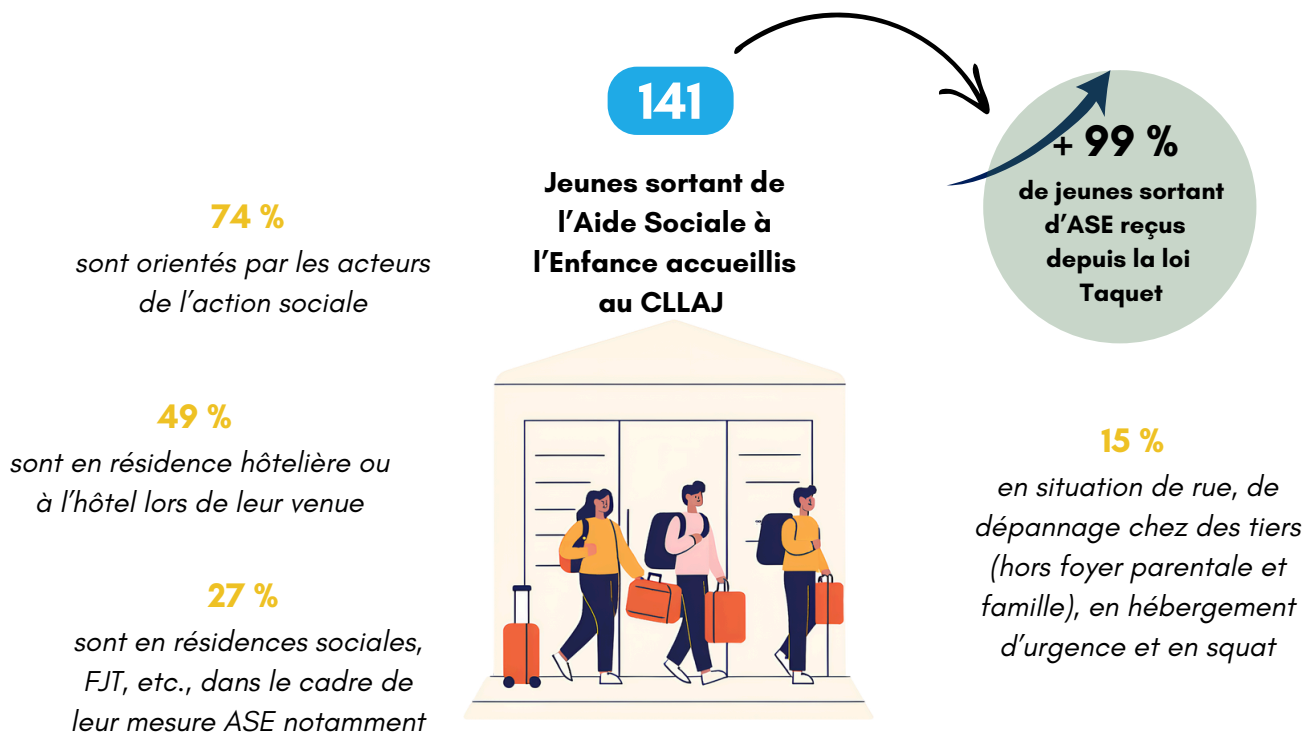
11 mois

pour une solution de logement temporaire

LES JEUNES SORTANT DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

“ Deux ans après, la pleine effectivité de la loi [Taquet] n'est toujours pas au rendez-vous. Des difficultés demeurent pour de nombreux jeunes majeurs de la protection de l'enfance, encore victimes de sorties sèches et imposées. ”

Collectif Cause Majeure - 7 fév 2024



Les motifs invoqués à leur venue pour

86 %

témoignent d'**une absence de logement à venir** (fin de prise en charge ASE, Obligation de quitter les lieux-hors expulsion, sortie de structure temporaire)

Ces jeunes sont en moyenne orientés vers le CLLAJ **4 mois** avant leur fin de prise en charge ASE lorsque ces derniers arrivent à leur 21^{ème} année

86 %

de ces jeunes sont en activité et insérés sur un plan professionnel

En revanche

63 %

sont en contrat précaire et/ou avec de faibles ressources (CDI temps partiel, CDD, intérim, etc.)

ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

PÔLE SOCIAL



Instruction des demandes du Revenu Solidarité Jeunes – RSJ – pour les jeunes de moins de 25 ans sans ressource et accompagnés par le CLLAJ

22 jeunes bénéficiaires accompagnés dans leurs démarches de logement et d'insertion professionnelle



Un toit un job : programme d'inclusion par le logement et l'emploi d'un public précaire de moins de 25 ans en consortium avec la Métropole de Lyon, ALYNEA, ACOLEA et Rock Trust

101 jeunes accompagnés dont 21 bénéficiaires du RSJ



En pratique

Arrivée en 2018 sur le territoire en tant que mineure isolée, Madame B est prise en charge par la MEOMIE dans le cadre d'un CJM jusqu'à ses 21 ans en novembre 2022. Elle vit dans un apart-hôtel jusqu'en janvier 2023. Ses ressources irrégulières ne lui permettent pas de s'y maintenir.

Elle rencontre par la suite la Touline et bénéficie d'un hébergement transitoire de la fondation d'Auteuil. En février 2023, sa référente l'accompagne à l'accueil collectif du CLLAJ. Des préconisations lui sont faites et elle participe aux ateliers thématiques pour établir différentes démarches. En parallèle, sa situation est évoquée en équipe et elle est positionnée sur le dispositif « Un Toit un Job ». Nous contactons Madame B pour lui proposer d'instruire une demande de RSJ et de bénéficier de l'accompagnement proposé par ce dispositif.

Elle est conjointement suivie par ALYNEA dans son insertion professionnelle. Après plusieurs entretiens, un emploi lui est proposé en tant qu'aide à domicile. Elle débute son activité en mars 2023 mais ne sait pas si elle va s'y maintenir du fait de son instabilité domiciliaire.

En mai 2023, nous recevons une proposition de type 1 du parc social. Nous proposons la candidature de Madame qui est intéressée et celle-ci est retenue. Nous sollicitons les différentes aides permettant de sécuriser son accès.

En juillet 2023, Madame intègre le logement. L'accompagnement se poursuit et notamment dans le cadre du renouvellement de son titre de séjour qui suspend ses droits et la met en difficulté financièrement. Elle bénéficie donc de l'aide alimentaire et du soutien du CLLAJ.

A suivre...



CEJ-Jeunes en Rupture/C.POSSIBLE : dispositif permettant d'identifier des jeunes de moins de 25 ans "en rupture" et de proposer un accompagnement social global afin de lever l'ensemble des freins leur permettant d'accéder au CEJ

9 jeunes accompagnés dont 4 bénéficiaires du RSJ



En pratique

En novembre 2023, Madame B. 20 ans, originaire de Bordeaux et en rupture familiale, est orientée par une connaissance vers le CLLAJ. Hébergée par des tiers contre participation aux frais depuis plus de 6 mois, elle souhaite obtenir son autonomie domiciliaire. Elle est sans ressource et rencontre également des difficultés concernant son insertion professionnelle.

Le CLLAJ l'informe de la possibilité d'être accompagnée et lui présente le Contrat d'Engagement Jeunes - Jeunes en rupture en lien avec la Mission Locale.

Dans un premier temps, un RSJ est instruit et un diagnostic social est établi auprès de la Maison de la Veille Sociale.

Nous prenons contact avec la Mission Locale afin de présenter la situation de Madame et de définir les objectifs et les rôles de chacun, ainsi que les actions à mettre en place.

Madame se maintient dans l'hébergement avec l'aide du RSJ et peut travailler son projet logement. Après des rencontres régulières, la signature du CEJ JR est prévue en 2024.

A suivre...



La sous-colocation pour des jeunes en insertion professionnelle :
"Être loin de chez soi et avoir un toit dans son parcours d'insertion professionnelle"

9 places dans 3 logements de type 4 meublés et équipés

11 jeunes bénéficiaires de cette solution en 2023



La sous-colocation pour familles monoparentales avec un enfant de moins de 3 ans
2 places dans 1 logement de type 4 meublé et équipé avec une chambre servant de nurserie

2 mamans bénéficiaires en 2023



Participation à l'Action Permanente de Prévention des Expulsions Locatives (APPEL) de l'ALPIL au Tribunal d'Instance de Lyon.

Accueil des ménages en situation d'expulsion locative

Post APPEL-FNAVDL : accompagnement sociojuridique de locataires du parc privé menacés d'expulsion repérés lors de la permanence APPEL.

44 permanences dont
332 consultations

18 ménages de 18 à 30 ans

9 ménages accompagnés



Le partenariat rapproché entre le CLLAJ et Entre2Toits permet un accompagnement en binôme adapté aux jeunes ménages orientés par la MVS dans le parc de logements temporaires d'E2T.

65 ménages accompagnés en 2023



L'accompagnement dans le cadre d'une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement - ASLL

57 ménages bénéficiaires de mesures ASLL

En pratique

Madame V. est sous curatelle et locataire d'un studio en FJT. Son contrat de location arrive à terme et elle est orientée vers le CLLAJ via une ASLL recherche en mars 2023.

Différentes démarches de recherche de logement, une labellisation dans le cadre des ACIA Préfecture ainsi qu'une aide administrative sont engagées.

En octobre 2023, le CLLAJ est informé par l'ALMS de la construction d'un programme neuf à Mions. Nous transmettons la candidature de Madame qui est retenue. S'ensuit une visite très positive en novembre.

En décembre 2023, le logement de type T2 lui est attribué. Nous sollicitons les différentes aides permettant de sécuriser l'accès.

En parallèle, le CLLAJ a sollicité le FJT afin que Madame puisse se maintenir jusqu'à son emménagement ainsi que le renouvellement de l'ASLL afin de l'accompagner jusqu'à la stabilisation de sa situation.

A suivre...

ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION ET ACCOMPAGNEMENT DU PUBLIC

PÔLE JUSTICE

Ce pôle a pour objectif de coordonner des actions et dispositifs de réinsertion par le logement pour des jeunes sortant d'institutions carcérales et/ou sous main de justice - adaptés à leur situation en vue d'éviter toute récidive/réitération d'infraction pénale

76 jeunes accueillis et/ou accompagnés

dont



Dispositif Sortant de Prison : Parc de 13 logements temporaires meublés et équipés.
Les jeunes sont accompagnés afin de prévenir la récidive et faciliter la réinsertion sociale et professionnelle

20 Adultes et
11 enfants accompagnés



Programme dans le cadre du Logement d'Abord, d'accès au logement des jeunes de 18 à 25 ans cumulant un double parcours de rupture « ASE /JUSTICE »

10 jeunes accompagnés dont **1** nouveau jeune
3 enfants accompagnés

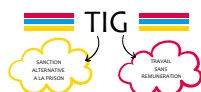
En pratique

Monsieur L. âgé de 19 ans est orienté vers le CLLAJ par la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) en septembre 2022 car hébergé en résidence sociale dans le cadre de sa mesure judiciaire. Du fait de son isolement et de son double parcours ASE/justice, il est rapidement intégré au sein du programme Logement d'Abord en octobre 2022.

Il s'agit de préparer la fin de sa prise en charge et de l'accompagner autant que de besoin vers son autonomie. Inscrit en CEJ, il perçoit une allocation et travaille son projet professionnel. Il accède à un emploi en septembre 2023 et le CLLAJ travaille conjointement avec lui son projet logement dans le cadre des ACIA MVS.

Ce travail mené de concert avec l'équipe de la PJJ, permet à ce jeune d'intégrer un nouveau FJT en décembre 2023 dans l'attente d'un accès en logement pérenne. Il peut alors positionner sa candidature sur les offres sereinement sans avoir la crainte de vivre une situation de rue à la fin de sa mesure.

A suivre...



Accueil et accompagnement de personnes condamnées à du Travail d'Intérêt Général - TIG.

Le CLLAJ favorise les alternatives à la peine d'incarcération en accueillant des personnes sanctionnées d'un TIG

1 jeune reçu

SALON DU LOGEMENT POUR LES JEUNES



1 259

Visiteurs

41

Structures

+ de 90

Professionnels Exposants

84

Offres de logement

61

jeunes ont accédé* à une solution de logement à la suite du Salon

* données portées à notre connaissance



LE CLLAJ LYON MÉTROPOLE, UN ACTEUR DE LA SOLIDARITÉ

LES P'TITS DÉJ'S SOLIDAIRES

1 595

Petits déjeuners servis

+ 682

petits déjeuners servis par rapport à 2022



5,74

TONNES

de colis alimentaires distribués



+ 72 %

de bénéficiaires par rapport à 2022

334

personnes bénéficiaires

529

distributions

COMPTE DE RÉSULTAT

| | |
|---|-----------------|
| PRODUITS | 690 621€ |
| Subventions et prestations | 667 076€ |
| Autres produits | 23 545€ |
| CHARGES | 711 812€ |
| Achats et services extérieurs | 135 353€ |
| Charges de personnel et taxes sur salaire | 562 718€ |
| Amortissements et provisions | 13 728€ |
| Autres charges | 13€ |
| *Engagement à réaliser | 62 954€ |
| RESULTAT | -15 546€ |

* Un engagement pour un montant de 50 000 € pour la poursuite du dispositif « un toit, un job » jusqu'au 31 décembre 2024.

Un reliquat de 12 954 € à engager pour l'aide à l'ameublement, les travaux, le règlement des loyers et fluides des jeunes sous-locataires du Dispositif Sortant de Prison et Logement D'Abord. Subvention de La Fondation de France



3 Rue de l'Abbé Rozier
Entrée Place du Forez
69001 Lyon

Tél : **04 72 07 87 17**
Email : cllaj.lyon@cllajlyon.fr

